

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30
ÉDIFICE LOUIS-LEPAGE, 754, RUE SAINT-PIERRE, TERREBONNE**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination des élus sur les commissions et différents comités;
4. Nomination de M. Daniel Sauriol au poste de directeur général;
5. Nomination de M. Stéphan Turcotte au poste de directeur général adjoint;
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 694 décrétant un emprunt aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le gouvernement du Québec, la Ville de Bois des Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel;
7. Avis motion et présentation du règlement numéro 17-7 modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements créant les commissions permanentes du conseil, et ce, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines;
8. Avis de motion et présentation du règlement numéro 428-9 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2018;
9. Financement de la dépense d'intérêt relative au règlement 438-1 (réfection de pavage sur les chemins Curé-Barrette, Comtois, Martin, la montée Valiquette et la rue Émile-Roy) par les revenus reportés du règlement (428 et suivants) constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
10. Autorisation – modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté « taxe infrastructures » prévue au budget 2017;
11. Adoption de soumission – chargement et disposition de la neige pour le secteur "Les Jardins d'Angora" – contrat d'une durée ferme de deux (2) ans;
12. Approbation des honoraires supplémentaires inhérentes à la préparation des plans et devis pour la construction du quartier général de la police – règlement numéro 640;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.